

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-04-039

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

| | | |
|---------------------------------------|---------------|---|
| <u>Date de Convocation</u> : | 26 mars 2024 | <u>Séance du 02 avril 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire. |
| <u>Date d'affichage</u> : | 05 avril 2024 | |
| ▪ Nombre de conseillers en exercice : | 29 | |
| ▪ Nombre de présents : | 25 | |
| ▪ Nombre de votants : | 29 | |

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Christèle PELISSIER pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Afin d'assurer la continuité du service public malgré les absences de certains agents titulaires (maladie, disponibilités...) il est nécessaire d'avoir recours à du personnel contractuel (saisonniers) en fonctions des besoins prédéfinis.

Les personnels recrutés sur le grade de la filière technique seront rémunérés sur la base de l'échelle C1 et les personnels possédant le CAP petite enfance seront rémunérés au 3^{ème} échelon de l'échelle C1.

Le nombre de postes nécessaires du 1^{er} juin 2024 au 30 novembre 2024 est de :

- 1 poste d'adjoint administratif
- 3 postes d'adjoint technique avec CAP petite enfance
- 9 postes d'adjoint technique

Le nombre de postes présenté ci-dessus représente un maximum, certains pourront ne pas être pourvus si cela ne s'avérait pas nécessaire.

Il est par ailleurs précisé que ces postes sont pour partie des temps partiels.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la création des emplois non – permanents susvisés dans les conditions fixées par la présente délibération
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget en cours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement ou arrêtés de recrutement

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 03/04/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 03/04/2024
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

